

Préparation au permis de conduire Catégorie B dans le cadre de l'AAC

Intitulé	<u>Préparation au Permis de conduire catégorie B dans le cadre de l'AAC</u>
Public visé	Toute personne désirant se préparer aux épreuves du permis de conduire de la catégorie B dans le cadre de l'AAC
Objectifs visés :	Savoir circuler en sécurité pour soi et pour les autres avec un véhicule automobile de PTAC ≤ 3.5T Connaître la réglementation concernant la conduite d'un véhicule automobile Connaître les principaux facteurs d'accidents Comprendre les risques de la conduite sous influence de l'alcool et des stupéfiants
Pré-requis	Avoir minimum 15 ans Ne pas avoir d'handicap (sinon, avoir un accord d'un médecin agréé par la Préfecture du Département) Avoir suivi sa Journée du citoyen (JDC) Avoir passé son ASSR au collège ou son ASR Avoir l'accord de l'assurance pour l'extension de garantie dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite Le ou les accompagnateurs doivent, quant à eux, être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption. Hormis cette exigence, il n'existe pas de condition d'âge minimum les concernant Il doit enfin obtenir l'autorisation préalable de son assureur pour pouvoir devenir accompagnateur.
Modalités de positionnement préalable du stagiaire	Avant de débiter la formation, une évaluation de départ est organisée afin de déterminer les aptitudes du stagiaire. Au vu du résultat de cette évaluation, l'enseignant de la conduite va déterminer un volume prévisionnel de formation pratique.
Durée de la formation	La formation pratique a une durée de 20 heures minimum en formation initiale sauf pour la conduite sur voiture à boîte automatique (13 heures). La formation préparant à l'examen théorique n'a pas de durée minimale obligatoire.
Documentation remise aux participants	Un livret d'apprentissage est remis à chaque participant dès le début de la formation pratique
Validation de la formation	Lorsque l'élève a validé les différentes compétences prévues dans le programme de formation, il peut conduire avec ses accompagnateurs après avoir suivi un Rendez-vous préalable. Celui-ci permet à l'enseignant d'expliquer les règles spécifiques s'appliquant aux conducteurs et accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite. Après une période d'un an minimum et de 3000 kms effectués, l'élève pourra, dès 17ans ½ se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire
	<u>Programme détaillé et Démarche Pédagogique</u>
Formation théorique	Pour se présenter à l'épreuve théorique du code de la route, le candidat doit <ul style="list-style-type: none"> • La signalisation horizontale et la signalisation verticale • Les règles de priorités • La visibilité et l'éclairage • Les règles de circulation • Le croisement et le dépassement • L'arrêt et le stationnement • Les caractéristiques techniques des véhicules • Les sécurités actives et passives • Le partage de la route • Les usagers vulnérables • L'éco-conduite • Les principales causes d'accident • Le permis à points • Les assurances • L'alcool • Les drogues, les médicaments et leurs effets sur la conduite • Les usagers vulnérables

Préparation au permis de conduire

Catégorie B dans le cadre de l'AAC

Formation Pratique (20 heures minimum)	<p>Les thèmes traités pendant la formation pratique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrer, s'arrêter et stationner le véhicule en sécurité • Acquisition des premiers gestes sur simulateur • Circuler en sécurité • Les vérifications à réaliser sur un véhicule (connaissance du véhicule) • Se positionner correctement sur la chaussée • Savoir franchir une intersection en respectant les règles de priorité • Savoir s'insérer dans la circulation • Savoir s'insérer et circuler sur une voie rapide • Savoir circuler en agglomération • Savoir se déplacer dans une circulation dense • Avoir de notions sur la conduite de nuit • Avoir des notions sur la conduite dans des conditions météorologiques dégradées (pluie, brouillard...) • Dépasser et croiser tous types de véhicules et d'usagers de la route • Réaliser un trajet en autonomie tout en respectant sa sécurité et celle des autres • Savoir percevoir un danger, l'identifier et agir en adoptant un comportement courtois et prévenant avec les autres
RDV préalable (2 heures)	<p>Bilan sur le niveau de conduite de l'élève Remise d'un guide pour l'accompagnateur Rappel des limitations de vitesse auxquelles est soumis le futur conducteur</p>
RDV pédagogiques (2) (3 heures chacun)	<p>Chacun des RDV pédagogique a une durée de 3 heures (avec l'élève et au moins un accompagnateur) dont 2 heures en salle. L'heure de conduite permet d'évaluer la progression de l'élève en conduite (sur la maîtrise de la voiture, mais aussi sur la perception des indices, le respect des règles de circulation, le placement sur la chaussée...) Pendant les 2 heures en salle, plusieurs thèmes sont abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alcool, produits stupéfiants • Vitesse • Fatigue, vigilance • Assurance, analyse d'accidents
Modalités d'évaluation de la formation et des acquis de la formation	<p>La formation du conducteur est divisée en 4 compétences. Chacune d'entre-elle comprend plusieurs sous-compétences. Des évaluations continues sont organisées pendant la formation permettant de suivre la progression du stagiaire et de valider chacune des compétences contenues dans le livret d'apprentissage. Cette validation est indispensable pour que l'enseignante délivre l'attestation de fin de formation initiale et que l'élève puisse débiter sa période de conduite accompagnée. Pour être reçu aux épreuves du permis de conduire de la catégorie B, le candidat doit obtenir une note minimale de 35/40 à l'épreuve théorique, ainsi qu'une note minimale de 20/30 (sans note éliminatoire) à l'épreuve pratique.</p>
Démarche pédagogique	<p>La formation théorique peut se faire en « auto-formation », ou en e-learning. Mais il est important que le stagiaire participe également aux cours collectifs animés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. La formation pratique peut se faire en même temps que la formation théorique La partie pratique se fait globalement en face à face pédagogique. Des ateliers en groupe sont organisés afin d'échanger sur les ressentis et de partager les connaissances de chacun</p>
Moyens pédagogiques	
Les formateurs	<p>Un enseignant de la conduite titulaire du BEPECASER ou du TPECSR</p>
Les équipements	<p>Salle équipée vidéo, DVD code, simulateur Voiture équipée doubles commandes...</p>
<p>Ce programme n'est pas définitif. Il peut être modifié tant sur le contenu que sur le déroulement et sera adapté aux besoins et attentes des stagiaires.</p>	